



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 70632

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le contenu de la formation initiale des étudiants en médecine. La sélection et la formation des médecins se fondent essentiellement sur les sciences dures. Or les médecins jouent un rôle éminemment social auquel il conviendrait de mieux les préparer. Ainsi, en renforçant leur formation en matière d'inégalités sociales de santé et des phénomènes de précarité, le corps médical serait plus à même, par exemple, de remplir son rôle de prévention et de dépistage de certaines pathologies. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour améliorer la formation initiale des médecins au regard du rôle social et humain qu'ils sont amenés à remplir.

Texte de la réponse

Dans le souci de développer les qualités « humanistes » des futurs praticiens, il a été décidé, il y a une dizaine d'années, d'ajouter aux enseignements de première année du premier cycle des études médicales, qui portaient essentiellement sur des matières scientifiques, un module de sciences humaines et sociales. Pour dispenser cet enseignement, les établissements ont été invités à faire appel, en tant que de besoin, à des enseignants d'autres unités de formation et de recherche compétents en matière de sciences humaines et sociales : philosophes et psychologues, sociologues et démographes, juristes et économistes... Le coefficient des épreuves portant sur ce module doit être au moins égal à 20 % de l'ensemble. La réforme de la 2e partie du 2e cycle des études médicales instaurée en 2000 tend à une amélioration de la formation des étudiants pour assurer le rôle social inhérent à leur activité de futurs médecins. De façon générale, il est indiqué que, pour chacun des éléments du programme, l'enseignement doit porter notamment sur les facteurs psychologiques et d'environnement éventuellement impliqués, les notions indispensables d'épidémiologie, d'économie de la santé, et les aspects juridiques et éthiques. Il est souligné que l'étudiant doit être capable d'identifier et de savoir prendre en charge les comportements qui témoignent d'une fragilité de l'individu, en particulier à certaines périodes de sa vie, afin de prévenir et dépister le passage à des conditions désociabilisantes ou pathologiques. C'est ainsi qu'un des thèmes abordés porte sur les « sujets en situation de précarité : facteurs de risque et évaluation ; mesures de protection sociale ; morbidité et comorbidité : diagnostic, complications et traitements » ; la réflexion actuellement menée par la Commission pédagogique nationale des études médicales, sur une refonte des programmes d'études à partir d'une redéfinition des connaissances et compétences que devra posséder tout futur praticien, constitue une opportunité d'amélioration de la formation en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70632

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7273

Réponse publiée le : 8 novembre 2005, page 10357